

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Road2Morocco » *

Réseaux France

Article Préliminaire – Définitions :

Dans le cadre de ce Règlement, les termes suivants sont définis ainsi :

- **L'organisateur désigne la société organisatrice du jeu-concours à savoir Attijariwafa bank Europe (ci-après également désignée la « Banque ») ;**
- **"Gagnant" désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par l'organisateur selon les conditions prévues au présent Règlement ;**
- **"Jeu-concours" désigne le présent jeu « Road2Morocco » ;**
- **"Lot" désigne le(s) produit(s) proposé(s) par l'organisateur et remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés au présent Règlement ;**
- **"Participant" désigne le ou la participant(e) au Jeu-concours qui remplit les conditions énumérées à l'Article 2 ;**
- **« Supports de communication » désigne l'affiche, l'emailing, la landing page, la notification push Google My Business et l'insertion relevé de compte**

ARTICLE 1 – ATTIJARIWAFABANK EUROPE ET DUREE DU JEU-CONCOURS

1.1. La société Attijariwafa bank Europe, dont le capital social est de 61 640 180 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 485 031 181 dont le siège social est situé 6-8 rue Chauchat 75009 Paris, souhaite organiser un jeu-concours intitulé « Jeu-concours Road2Morocco » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

1.2. Le jeu-concours se déroulera du vendredi 7 novembre 2025 à 9h00 (neuf heure) au dimanche 18 janvier 2026 à 00h00 (minuit) (date et heure française).

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES DU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est avec obligation d'achat et ouvert à tous les clients d'Attijariwafa bank Europe en France métropolitaine, personnes majeures résidant en France et ayant cumulativement :

- Effectué au moins trois (3) transferts d'un montant minimum de 100 € chacun via les solutions Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte ponctuel, Trans'espèces, Trans'chèque, Trans'prélèvement et Trans'carte durant la période du jeu concours. Concernant Trans'prélèvement, seuls les clients ayant souscrit et effectué au moins un transfert d'argent ce canal cumulé avec les autres canaux pendant la période du jeu concours y sont éligibles.
- et rempli le bulletin de participation en ligne, accessible via le lien présent sur les supports de communication dédiés.

2.2. Sont exclues les personnes physiques ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu.

2.3. Attijariwafa bank Europe se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent aux conditions ci-dessus.

*Road2Morocco : En route vers le Maroc

2.4. Le jeu est présenté sur les supports de communication d'Attijariwafa bank Europe en France métropolitaine pendant la durée du concours.

2.5. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par Attijariwafa bank Europe qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.6. Les gagnants du jeu-concours se verront proposer, en acceptant leur lot, de:

- Se prêter à des prises de vues (photos et/ou vidéos) organisées par Attijariwafa bank Europe ou ses prestataires avant, pendant et après leur expérience au Maroc ;
- Participer à la réalisation d'une capsule vidéo retraçant leur parcours, de l'annonce de leur gain jusqu'à leur expérience de visionnage du match au Maroc.

Ces contenus (images, sons, témoignages, prénoms et villes de résidence) pourront, sous réserve de l'autorisation du client, être librement exploités, reproduits et diffusés par Attijariwafa bank Europe, en tout ou partie, sur ses supports de communication et notamment ses réseaux sociaux, pour une durée de 5 ans et sans contrepartie financière.

Les conditions d'exploitation de l'image et du témoignage des gagnants, ainsi que les modalités d'exercice de leurs droits de retrait, seront précisées dans le formulaire de cession de droit qui leur sera soumis pour signature.

Les conditions d'exploitation de l'image et du témoignage des gagnants, ainsi que les modalités d'exercice de leur droit de retrait, seront précisées dans le **formulaire de cession de droits** qui leur sera soumis pour signature.

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**, les gagnants conservent la possibilité de **retirer ultérieurement leur consentement** à l'utilisation de leur image ou de leur témoignage pour les **diffusions futures**, en adressant une demande à :

✉ dataprotection@attijariwafa.net.

ARTICLE 3 – LOTS A GAGNER

3.1. Donations mises en jeu pour les Lots :

Les lots à gagner en France métropolitaine se composent comme suit :

- **Deux gros lots**, un pour les clients du réseau Nord et un autre pour les clients du réseau Sud, chacun consistant en un « pack voyage » comprenant chacun :
 - un (1) billet d'avion aller-retour Paris-Maroc,



- et un (1) hébergement à l'hôtel,
- Un (1) billet pour assister à un match de foot (billet de match ouverture Maroc-Comores pour France Sud et match de final pour France Nord)
- 24 abonnement Bein sport, 8 ballons et 8 maillots de foot répartis de la façon suivante :

France SUD (comprend les agences suivantes : Avignon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes, Toulon, Toulouse, Lyon, Dijon, Paris Flandre, Montreuil, Évry, Kremlin-Bicêtre)

France SUD :

1 tirage au sort	09 décembre	1 Pack VIP (avec billet match d'ouverture Maroc) • 12 abonnements Bein Sport
2ème tirage au sort	23 décembre	• 4 ballons • 4 maillots
3eme tirage	20 janvier	• 4 ballons • 4 maillots

France NORD (comprend les agences suivantes : Lille, Strasbourg, Villemomble, Asnières, Clichy, Colombes, Mantes-la-Jolie, Paris 17^e, Pontoise et Rennes.)

1 tirage au sort	09 décembre	• 4 maillots • 12 abonnements Bein Sport
2ème tirage au sort	23 décembre	• 4 ballons • 4 maillots
3ème tirage	8 janvier 20 janvier	1 Pack VIP (avec billet match de la Finale) • 4 ballons

La valeur des lots est la suivante :

- ✓ Pack VIP avec le match d'ouverture : 1 390 €
- ✓ Pack VIP avec le match de la finale : 2 140 €
- ✓ Maillot de foot : prix unitaire 79.16 €
- ✓ Ballon de foot : 25 €
- ✓ 1 abonnement Bein sport : 15 €

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables, ni remboursables, et ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière ou équivalent financier, sous quelque forme que ce soit.



ARTICLE 4 – Mécanisme du tirage au sort

Pour être éligible au tirage au sort, chaque participant doit avoir réalisé **au minimum trois (3) transferts d'un montant unitaire supérieur ou égal à 100 €**. Ces trois transferts le rendent éligibles à la participation jeu-concours et lui permettent de remplir un bulletin de participation.

À compter du **quatrième (4^e) transfert**, chaque transfert supplémentaire d'un montant unitaire supérieur ou égal à 100 € permet d'obtenir **une (1) chance supplémentaire (qui générera automatiquement un bulletin de participation supplémentaire au tirage au sort)**.

Résumé du mécanisme :

- Trois (3) transferts minimum de 100 € chacun : participation validée → 1 chance de gain (avec un bulletin de participation)
- Si le client effectue 3 transferts de 100 €+ 1 autre transfert d'au moins de 100€ → 2 chances de gagner (un deuxième bulletin de participation au tirage au sort au nom du client sera généré automatiquement).
- Si le client effectue 3 transferts de 100 €+ 2 autres transferts d'au moins 100 € chacun → 3 chances de gagner (un deuxième et un troisième bulletin de participation au tirage au sort au nom du client seront générés automatiquement).

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au « Jeu-concours », il suffira au client ayant effectué au moins trois (3) transferts d'un montant minimum de 100 € chacun via les solutions Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte, Trans'espèces, Trans'chèque, Trans'prélèv et Trans'carte aux dates indiquées dans l'article 1, de remplir un bulletin de participation en ligne accessible via le lien présent sur les supports de communication dédiés. Concernant Trans'prélèv, seuls les clients ayant effectué un nouveau transfert d'argent via Trans'prélèv pendant la période du jeu concours y sont éligibles.

Ce lien donnera accès à une page web où le client devra répondre à un quiz et valider sa participation au jeu concours en remplissant un formulaire d'identification (nom, prénom, email et numéro de téléphone). Sa participation sera ensuite validée via un écran de confirmation de participation.

Il est entendu que chaque Participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Seuls les formulaires dûment et correctement remplis, ainsi collectés, seront considérées comme valables.

Tout formulaire dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas pris en compte.

Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucun lot.

Plusieurs tirages au sort seront programmés aux dates suivantes : 9 décembre, 23 décembre, 8 janvier et 20 janvier.

Pour le tirage au sort du gros lot, l'ensemble des clients remplissant les conditions d'éligibilité précisées au présent règlement sera automatiquement inclus, y compris ceux déjà déclarés gagnants des autres lots lors d'un précédent tirage. Le fait pour un participant d'avoir remporté un autre lot lors



Attijariwafa bank
Europe

d'un premier tirage ne saurait l'exclure de l'éligibilité à l'attribution d'un gros lot dans le cadre d'un tirage ultérieur. Et à contrario, un client ayant été tiré au sort pour gagner un gros lot, ne sera plus éligible pour gagner d'autre(s) lot(s) (que ce soit d'autres gros lots ou des autres lots).

ARTICLE 6 – ACCESSIBILITE DU RÈGLEMENT

6.1. Les participants pourront consulter le règlement complet du présent jeu-concours sur la page internet <https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-road2morocco-reglement/>

6.2. Le règlement peut être également obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à l'adresse du siège social d'Attijariwafa bank Europe, société organisatrice du présent jeu-concours sis à l'adresse suivante :

Attijariwafa bank Europe
Direction Markerting et Communication
6-8 rue Chauchat
75009 Paris

ARTICLE 7 – INFORMATION DES GAGANTS ET REMISE DES LOTS

7.1. Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique ou par téléphone cinq (5) jours maximum après le tirage au sort selon les informations renseignées lors de l'inscription.

Aucun courrier, ni appel ne seront adressés aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés

Les gagnants auront un délai de trois (3) jours pour répondre à la prise de contact, sans réponse, un nouveau tirage au sort sera organisé pour désigner un gagnant.

7.2. Les gains ne peuvent être échangés, à la demande des gagnants, contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots.

7.3. Les lots remis aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant sur le lot, la qualité, le coût.

Attijariwafa bank Europe décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

7.4. Tout lot non réclamée dans les délais énoncés ci-dessous restera la propriété d'Attijariwafa bank Europe. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

7.5. Le lot sera à retirer dans l'agence Attijariwafa bank Europe où le gagnant est client.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La responsabilité d'Attijariwafa bank Europe est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné. Attijariwafa bank Europe ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera affiché en agence Attijariwafa bank Europe et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus.

Attijariwafa bank Europe ne pourra en aucun cas être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES



9.1. En participant au Jeu-concours et en communiquant leurs informations, les participants consentent à ce que Attijariwafa bank Europe traite et collecte leurs données personnelles afin de leur permettre de participer au Jeu-concours, de recevoir leurs Lots (pour les Gagnants) .

Les gagnants autorisent toutes vérifications de leur identité et coordonnées. Toute indication d'identité et/ou d'adresse erronée entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

9.2. Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, tant lors de la participation au Jeu-concours, que le cas échéant, lors de la remise d'un lot, sont soumises aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version (dite « Loi Informatique et Libertés ») et destinées exclusivement à Attijariwafa bank Europe, responsable de leur traitement, à des fins :

- Gestion du Jeu-concours, incluant la participation, le tirage au sort, la communication avec les gagnants et la remise des lots, sur la base de l'exécution du contrat (article 6, paragraphe 1, point b) du Règlement (UE) 2016/679) ;

- Exploitation de l'image, de la voix ou du témoignage des gagnants, dans le cadre de la communication et de la promotion du Jeu-concours, sur la base de leur consentement exprès et écrit, recueilli au moyen d'un formulaire de cession de droit à l'image signé avant toute captation. Ces données seront exploitées et conservées pour une durée de 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la gestion du jeu concours sont conservées uniquement pour une durée d'un (1) an pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre aux besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité, de retrait de consentement et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, en mentionnant le nom du Jeu, à l'adresse postale : Attijariwafa bank Europe 6-8, rue Chauchat 75009 PARIS ou par email : dataprotection@attijariwafa.net. Les participants peuvent enfin introduire une réclamation, ou solliciter toute information complémentaire, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE

10.1. Le jeu-concours est soumis à la loi française.

10.2. Tout différend né à l'occasion du Jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre Attijariwafa bank Europe et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Paris conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

Extrait du règlement

Jeu-concours gratuit valable du vendredi 7 novembre 2025 à 9h00 (neuf heure) au dimanche 18 janvier 2026 à 00h00 (minuit) (date et heure française), ouvert à tous les clients d'Attijariwafa bank Europe en France métropolitaine, personnes physiques majeures résidant en France.

Pour participer, les clients ayant effectué un transfert d'argent via les solutions Attijari'Transfer, Trans'vir, Trans'compte, Trans'espèces, Trans'chèque, Trans'prélèv et Trans'carte pendant la période du jeu concours et rempli le bulletin de participation en ligne, accessible via le lien présent sur les supports de communication dédiés. Seuls les clients ayant effectué un nouveau transfert d'argent via Trans'prélèv pendant la période du jeu concours y sont éligibles.

Le tirage au sort pour désigner les gagnants se déroulera au sein du siège d'Attijariwafa bank Europe.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier ou par téléphone.

Le présent règlement est consultable sur internet à l'aide du lien suivant <https://particuliers.attijariwafabank-europe.fr/jeu-concours-road2morocco-reglement/> ou en écrivant à Service Marketing & Communication d'Attijariwafa bank Europe 6-8 rue Chauchat 75009 Paris.